



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle Aquitaine**

MARCHÉ DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

La Rochelle – Cathédrale

Complément du système de sécurité incendie

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 2 octobre 2026 à 17h

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 – Variantes et options.....	4
2.4 – Visite des lieux.....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 – Caractéristiques et durée du contrat.....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
7 - Examen des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	8
8 - Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours.....	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Le marché concerne des travaux complémentaires de sécurité incendie à la cathédrale de La Rochelle.

Le système de sécurité incendie de la cathédrale a été renouvelé en 2024. Le présent projet fait suite à une consultation du SDIS et de la Mission Sécurité du Ministère de la Culture pour trouver une alternative aux châssis de désenfumage initialement prévus et considérés comme trop impactants sur le monument.

Il est ainsi proposé d'installer dans les combles un système de détection anticipée : des caméras bi-spectrum à détection thermique et optique permettant de lever le doute à distance.

La centrale de contrôle des caméras sera aménagée dans la sacristie de la paroisse à proximité de la centrale SSI.

D'autres améliorations de la sécurité incendie concerne l'ajout de détecteurs de fumée optiques dans les combles de la chapelle de la Vierge (chapelle d'axe) et la protection du tableau électrique dans le sas du grand comble.

Maîtrise d'ouvrage :

Direction régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine
Conservation régionale des monuments historiques - Site de Poitiers
102 Grand'Rue - BP 553
86020 POITIERS Cedex

Maîtrise d'œuvre :

Olivier Salmon, architecte en chef des monuments historiques
22 place Gambetta
33000 BORDEAUX

Bureau d'études MONTET
5 avenue des Pyrénées
47390 LAYRAC

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

Il s'agit d'un marché public passé en procédure adaptée.

1.4 - Décomposition de la consultation

L'opération comporte un lot unique : lot électricité-SSI

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur souhaite imposer le groupement solidaire, sachant que cette forme est nécessaire à la bonne exécution du marché.

2.3 – Variantes et options

Sans objet.

2.4 – Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire.

En vue de l'organisation de ces visites, veuillez contacter le sacristain de la cathédrale, Monsieur Philippe Garreau, au numéro suivant : 06 66 93 34 49.

En cas d'indisponibilité, vous pouvez également envoyer une demande par mail à paul.boubli@culture.gouv.fr

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 – Caractéristiques et durée du contrat

Les prestations seront réalisées par un **lot unique, sans tranches optionnelles**.

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de **4 mois (dont 1 mois de préparation)**, à compter de l'ordre de service qui prescrira le commencement des travaux.

Les candidats pourront proposer un autre calendrier prévisionnel avec leur offre.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : prise en charge par l'État – Ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine – Conservation régionale des monuments historiques – site de Poitiers - BOP 175 – Action 1.

Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ,
- Le cadre d'acte d'engagement (AE) à compléter,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP et DossierPRO)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Les documents graphiques

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

La **date limite de remise des candidatures et des offres** est indiquée à la page 1 du présent règlement, délai de rigueur.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R2143-1 et suivants du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique du prestataire :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements concernant la capacité économique et financière du prestataire :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du prestataire :
Liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, la nature et le commanditaire.
Qualifications éventuelles en lien avec le marché
Déclaration indiquant les moyens du candidat en terme d'effectif et matériels
Attestation d'assurance en cours de validité

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont téléchargeables sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B - Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le cadre d' acte d'engagement	Oui
Le CCAP, CCTP, documents graphiques ou une lettre d'acceptation de ces pièces	Oui
La DPGF complétée	Oui
Un mémoire technique détaillant les éléments suivants : - la méthodologie et moyens humains et matériels pour la réalisation des travaux - les fiches techniques des équipements prévus - les dispositions qui seront prises pour assurer la sécurité des travaux - les dispositions pour améliorer la performance environnementale du chantier - un planning prévisionnel	Non

Au moment du dépôt, la signature de la candidature et de l'offre est recommandée mais n'est pas obligatoire y compris pour le dépôt électronique qui peut ainsi être réalisé avec ou sans certificat de signature électronique.

Dans le cas où l'offre du candidat retenu a été déposée sans signature, il lui sera demandé de signer son offre après attribution afin de notifier le marché.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres sont à remettre sous forme électronique sur la plate-forme internet du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr :

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Au vu des pièces et renseignements fournis, le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera, avant enregistrement des offres :

- Les candidats dont la candidature n'est pas recevable, pour absence d'une ou de plusieurs pièces obligatoires visées dans le règlement de la consultation,
- Les candidats dont la candidature n'est pas admise pour capacités professionnelles, techniques et financières insuffisantes.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique <i>La valeur technique de l'offre sera évaluée selon la grille de notation suivante : notation sur 10 attribuée en fonction des pourcentages énoncés ci-dessous.</i> <i>1 - Méthodologie d'exécution et moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier: 4 points</i> <i>2 – Fiches techniques proposées : 2</i> <i>3 - Dispositions envisagées pour assurer la sécurité sur le chantier : 1</i> <i>4 – Dispositions pour l'environnement : 1</i> <i>4 – Planning prévisionnel proposé : 2</i> <i>Notation sur 10, multiplié par un coefficient de 1,2.</i>	1,2
2-Prix des prestations <i>Notation sur 10 attribuée en fonction de la formule suivante :</i> $10 \times (\text{montant de l'offre la moins disante}^*) / \text{montant de l'offre}$ <i>* après élimination des offres jugées anormalement basses</i> <i>Notation sur 10, multiplié par un coefficient de 0,8.</i>	0,8
<i>Note générale = (note valeur technique) + (note prix) sur 20</i>	

7.3 - Suite à donner à la consultation

Le marché étant passé en procédure adaptée, la personne publique se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés sur la base des critères de jugement des offres et dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures.

Une négociation ne sera pas toutefois obligatoire.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations éventuellement nécessaires conformément à l'article R2151-12 et suivants du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite une demande écrite par voie électronique sur la plateforme** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée par écrit à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation 5 jours avant la date de réception des offres au plus tard.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Poitiers
15 Rue de Blossac, 86000 POITIERS

Tél : 05 49 60 79 19
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr